

---

## **Comité hygiène, santé et sécurité au travail académique**

Rectorat de Poitiers, le 11 mars 2020

### **Déclaration FORCE OUVRIÈRE**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les membres de ce comité,

Dans son allocution liminaire du 6 mars 2020, le Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Santé, M. Tedros Adhanom Ghebreyesus, a déclaré : « À mesure que le nombre de cas augmente, nous continuons à recommander à tous les pays de faire du confinement leur priorité absolue. Nous continuons à demander aux pays de trouver, tester, isoler et soigner chaque cas, et de retracer chaque contact. [...] Chaque jour où nous ralentissons l'épidémie est un jour de gagné pour les hôpitaux qui peuvent se préparer à prendre en charge les cas. ».

Sur le site du Gouvernement français aujourd'hui même, on peut lire : « Le virus est présent sur le territoire national [...] Nous sommes actuellement au stade 2 du plan d'actions du Gouvernement qui a pour objectif de prévenir et limiter la circulation du virus. Depuis le 24 janvier 2020, la France compte 1784 cas de Coronavirus COVID-19 confirmés. 33 personnes sont décédées depuis le début de l'épidémie. [...] Dans le cas où un élève, un personnel d'école ou un établissement scolaire serait touché par le Coronavirus COVID-19, [...] Les établissements scolaires touchés seront fermés temporairement. » Et enfin, si le stade 3 était décrété, je cite la communication gouvernementale : « La vie du pays devra continuer et notre pays gèrera l'épidémie. La France s'appuie sur un système de santé efficace. »

Comme fédération syndicale de personnels, il ne nous appartient pas de commenter ces différentes communications.

Comme fédération syndicale de personnels, notre action reste inchangée : notre mandat, c'est celui de défendre les personnels, leurs intérêts matériels et moraux, en toute indépendance, y compris vis-à-vis de la politique gouvernementale.

Comme fédération syndicale de personnels, nous regardons donc ce qui est fait concrètement par le gouvernement en matière de santé publique, et par voie de conséquence, ce qui est fait dans notre secteur, par le Ministre de l'Éducation Nationale, ainsi que par vous-même, Madame la Rectrice, puisque vous êtes l'employeur des personnels dans notre académie.

De ce point de vue là, nous abordons ce Comité extraordinaire avec un *a priori* partagé.

En effet, on peut se féliciter que se tiennent les CHSCT dans cette situation : c'était d'ailleurs une demande de notre fédération nationale auprès de Monsieur le Ministre. On peut également se féliciter que la demande de toutes les fédérations syndicales du CHSCT de l'Oise ait été entendue, bien que tardivement : tous les établissements et écoles de ce département ont été fermés, protégeant ainsi les personnels. Nous nous félicitons également que les premières demandes d'autorisation spéciales d'absence par des collègues à l'état de santé fragile, aient été rapidement satisfaites, dans une situation où nos collègues médecins de prévention sont en nombre très insuffisant (il en manque une douzaine dans notre académie).

Ceci étant dit, pour notre fédération syndicale, l'objectif qu'affiche le gouvernement de vouloir, je cite sa propre communication, « limiter la circulation du virus » se heurte très précisément à sa propre politique en matière de santé publique et en matière de service public en général.

En effet, pourquoi le ministre a-t-il attendu le 28 février pour s'adresser par voie de mail aux personnels sur la question du coronavirus ; cette question n'apparaissant d'ailleurs qu'en troisième position et alors que notre collègue, enseignant dans un collège de l'Oise était décédé en lien avec le virus trois jours plus tôt, et sans

avoir séjourné en zone à risque ?

Pourquoi a-t-il attendu, le 3 mars pour mettre en ligne un questions-réponses, ayant, je cite le Ministre, « *valeur de circulaire* » ?

Pourquoi dans la seule circulaire parue au BO sur cette question, celle du 28 février 2020, il n'est question quasiment que de la « *continuité des apprentissages* », alors que la question du contexte sanitaire n'occupe que 3 lignes sur les 4 pages que compte cette circulaire ?

Pourquoi avoir attendu autant alors qu'en 2009, pour la grippe A, le Ministère avait publié une circulaire le 3 septembre, détaillant notamment toutes les précautions à prendre, notamment en terme de gestes barrière, et cela, bien avant le premier décès lié au virus H1N1 ?

Nous nous interrogeons donc sur la suffisance des mesures prises par le gouvernement face à cette situation.

Plus grave encore, nous ne pouvons que constater que le gouvernement à réuni le samedi 29 février un conseil des ministres, officiellement consacré au coronavirus alors qu'il a recouru le soir même au 49-3 pour faire passer sa réforme des retraites à points. La ficelle n'est-elle pas un peu grosse ? D'ailleurs, les dizaines de rassemblements et de manifestations qui ont suivi montrent que les salariés ne sont pas dupes de la manœuvre gouvernementale, n'ont pas pas peur non plus, et prennent eux-mêmes leurs dispositions pour obtenir le retrait de la réforme à points, sans attendre quoique ce soit ou qui que ce soit.

Nous constatons aussi que le 3 mars, le ministre a envoyé un mail aux personnels leur demandant de participer à sa consultation, sur, je cite, « *Le métier de professeur du XXI<sup>ème</sup> siècle* », consultation à laquelle notre fédération ne se rend pas, puisqu'il s'agirait pour les fédérations syndicales de co-légiférer avec le gouvernement sur une réforme rejetée par l'immense majorité. Dit autrement, il nous est demandé de tisser la corde avec laquelle on nous demande de nous pendre. C'est bien évidemment, hors de question.

Et donc, nous nous interrogeons.

Pourquoi avoir attendu autant pour envoyer les premières communications en direction des personnels ? Le gouvernement, dans une situation où il ne fait par ailleurs aucune pause dans ses réformes, fait-il ce qu'il faut pour protéger les personnels du risque lié au virus ?

Poser les questions en ces termes, renvoie nécessairement à la politique globale du gouvernement.

Qui peut penser, que, dans une situation où l'hôpital public est l'une des principales cibles des réformes de ce gouvernement et que les urgences sont en grève depuis maintenant un an, l'hôpital public est en situation de faire face à la crise sanitaire qui s'annonce, contrairement à ce qu'ose affirmer le gouvernement ? On voit déjà qu'en Italie, les hôpitaux, totalement submergés par l'afflux des cas, doivent établir les priorités en terme de prise en charge, laissant livrés à eux-mêmes de nombreux malades en liaison ou non avec le coronavirus.

De plus, dans le questions-réponse ministériel, on peut lire : « *Eu égard aux conditions de transmission du virus [...] et dès lors que les employeurs respectent les recommandations édictées par le gouvernement pour éviter les risques de transmission, les personnels ne peuvent invoquer un droit de retrait.* » Or, le moins qu'on puisse dire, c'est que les recommandations sont très très très loin d'être respectées, et comment pourraient-elles l'être ? Dans quelle école, dans quel établissement de l'académie, le lavage des mains peut-il être conduit de manière satisfaisante, tant pour les élèves que pour les personnels ? Les mouchoirs à usage unique et le gel hydro-alcoolique sont-ils à disposition ? Poser ces questions, c'est y répondre, et nous pouvons, Madame la RECTRICE, nous appuyer sur de nombreuses situations qui nous sont remontées, comme au collège LAFAYETTE de Rochefort où le lavage des mains n'est pas possible pour les élèves car il n'y a ni savon ni papier dans leurs toilettes, ou dans cette école de VOUILLE, où après 5 inscriptions au registre santé et sécurité au travail sur la question de l'épidémie de grippe fin janvier, les seules réponses de l'IEN étaient de demander à rappeler les gestes barrières ! Dans cette situation, Madame la RECTRICE, notre fédération considère que le droit de retrait est invocable par les collègues, et il est même parfaitement légitime, puisque les recommandations gouvernementales ne sont pas

respectées ... par le gouvernement lui-même !

Madame la RECTRICE, nous doutons des intentions réelles du gouvernement dans cette crise.

Car, par exemple, pourquoi refusez-vous de répondre à notre fédération lorsqu'elle vous écrit au sujet de l'amiante qui est massivement présente dans les écoles et les établissements, et tout le monde le sait ?

Pourquoi refusez-vous que les inscriptions au registre santé et sécurité au travail soient examinées en CHSCT, alors que la réglementation vous y oblige ?

Pourquoi refusez-vous de mener une enquête conjointe lorsqu'un avis est consigné dans un Registre Spécial, alors que la réglementation vous y oblige ?

Alors, madame la RECTRICE, aux questions « *que fait concrètement le gouvernement pour protéger les salariés ?* » et « *que faites-vous comme employeur pour protéger les personnels ?* », compte tenu des faits objectifs, nous ne sommes pas vraiment capables de répondre.

Madame la RECTRICE, les personnels caractérisent cette situation. Pour eux, la politique du gouvernement, qui s'emboîte d'ailleurs parfaitement avec celles menées par les autres bien avant lui, se résume à un mot : DÉSENGAGEMENT !

DÉSENGAGEMENT, parce que le gouvernement refuse de protéger de manière primaire les personnels !

DÉSENGAGEMENT, parce que l'hôpital public est sacrifié au profit de la médecine privée !

DÉSENGAGEMENT, parce que le financement de la Sécurité Sociale est asséché par les réformes déjà anciennes d'étatisation des cotisations salariales avec en premier lieu, la CSG, obligeant les salariés, qui, livrés à eux-mêmes, sont contraints de payer leurs dépenses de soins. On voit maintenant le résultat de cette politique destructrice !

DÉSENGAGEMENT, parce que la réforme des retraites à points du gouvernement va permettre à l'état de mettre la main sur les milliards et les milliards du salaire différé, de le détourner de sa fonction première qui est de financer le droit à la retraite de millions et millions de salariés, et *in fine*, les obliger à, alors qu'ils seront ainsi livrés à eux-mêmes, devoir constituer leur propre retraite. Nous voilà donc revenus au XIX<sup>ème</sup> siècle !

Alors madame la RECTRICE, ce nous vous demandons aujourd'hui, c'est de prendre immédiatement toutes les mesures urgentes pour protéger les agents sous votre responsabilité vis-à-vis du coronavirus et des autres risques, y compris l'amiante. Nous vous demandons de faire en sorte qu'il y ait du savon dans les écoles et les établissements ! Qu'il y ait des mouchoirs à usage unique ! Qu'il y ait du gel hydro-alcoolique ! Que les élèves puissent se laver les mains ! C'est votre responsabilité !

Ce que nous vous demandons, c'est de transmettre à Monsieur le Ministre notre déclaration à ce Comité, de l'alerter sur la situation catastrophique dans notre académie en terme de santé au travail et lui demander de prendre les mesures immédiates, à commencer par le recrutement des 12 médecins de prévention nécessaires !

Ce que nous vous demandons, madame la RECTRICE, c'est dire à Monsieur le Ministre que, plus que jamais, il est urgent de revenir en arrière sur les précédentes réformes, retirer la loi sur la réforme des retraites à points, abroger la loi DARMANIN-DUSSOPT sur la fonction publique, et réinjecter, d'urgence, les moyens alloués aux services publics, dont le service public d'Éducation, afin de lui permettre ne serait-ce que de fonctionner !

Madame la RECTRICE, cette crise que nous traversons, dépasse de très loin l'unique question du coronavirus ! La politique gouvernementale sur tous les sujets apparaît maintenant pour ce qu'elle est ! Elle est questionnée ! Dans cette situation, le gouvernement est responsable ! Le Ministre est responsable ! Vous-même, Madame la RECTRICE, comme employeur des personnels de l'académie de Poitiers, êtes responsable ! Et nous vous demandons de prendre toutes vos responsabilités, de satisfaire toutes les demandes des personnels et de les protéger !

Madame la Présidente, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les membres de ce comité, je vous remercie de votre attention.